



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 30 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 52  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 7

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL

### **Membres absents :**

Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE  
Monsieur Philippe THIRION pouvoir à Monsieur François DESEILLE

---

**OBJET : LOGEMENT/ACTION FONCIERE**

**28 rue des Péjoces – Cession foncière au profit de Grand Dijon Habitat**

La Ville est propriétaire de parcelles de terrain libres d'occupation, constituant une bande foncière étroite, en état de friches, au coeur d'un îlot bâti et accessibles par un passage à partir de la rue des Péjoces.

A la suite de la suppression de l'emplacement réservé grevant ces parcelles pour la réalisation d'une liaison avec l'opération Mansart, le maintien de ces biens dans le patrimoine municipal ne présente pas d'intérêt pour la Ville.

Grand Dijon Habitat a confirmé son intérêt pour acquérir les parcelles cadastrées section CN n°183, 184 et 185p, d'une superficie d'environ 700 m<sup>2</sup>, jouxtant sa propriété située boulevard Mansart, en vue de la construction d'environ quatre maisons individuelles.

La valeur vénale des parcelles a été fixée par France Domaine à 55 € le m<sup>2</sup>.

Compte tenu de l'intérêt de réaliser ce projet d'habitat aidé, de la forme urbaine retenue et des contraintes techniques de l'opération dont les réseaux et les accès seront aménagés sur la propriété adjacente du bailleur social, il est proposé de procéder à la cession de ces parcelles à l'euro symbolique.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

**1 - de céder** au profit de Grand Dijon Habitat - 2 bis rue Maréchal Leclerc B.P. 87027 - 21070 Dijon cedex, les parcelles de terrain libres d'occupation situées 28 rue des Péjoces, cadastrées section CN n°183, 184 et 185p, d'une superficie d'environ 700 m<sup>2</sup>, jouxtant sa propriété située boulevard Mansart, en vue de la construction d'une opération d'habitat aidé ;

**2 - de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant l'euro symbolique, par acte administratif ;

**3 - d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN	POUR : 48	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 8	NE SE PRONONCE PAS : 2
	DONT 7 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN